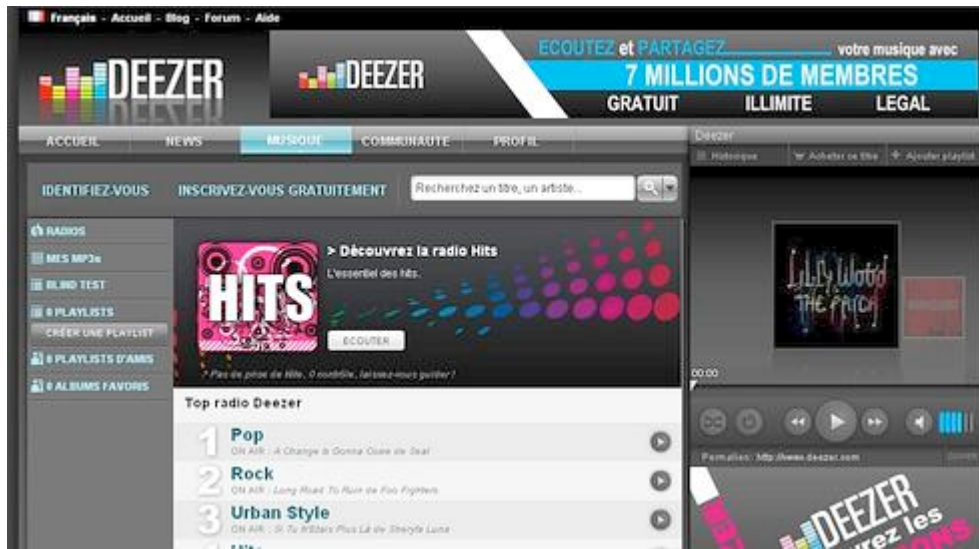


Le téléchargement peut être légal et gratuit

Bruno Ferret

22/04/2009 | Mise à jour : 17:56 | Commentaires  19 |  Ajouter à ma sélection



Le piratage n'est pas une fatalité. Il existe de multiples moyens d'écouter, de voir et de télécharger gratuitement et légalement de la musique et des films.

Pas besoin d'invoquer la loi Hadopi pour le savoir : pirater, c'est mal. D'autant qu'il existe de très nombreux moyens d'écouter de la musique ou de regarder des films sur Internet sans verser dans l'illégalité ni bourse délier. Le secret ? Soit le site met à disposition des œuvres gratuites pour promouvoir une partie de son catalogue payant, soit il se finance avec la publicité, soit il revendique une philosophie qui passe par le partage libre et gratuit de contenus.

ÉCOUTE EN LIGNE GRATUITE, LÉGALE ET ILLIMITÉE

De nombreux sites proposent l'écoute libre de musique. L'un des exemples les plus connus est Deezer (www.deezer.com) : on choisit les morceaux que l'on souhaite écouter, on crée des listes de lecture (playlists) et on les partage avec ses proches ou avec des habitués du site. Les nombreux services qui exploitent le même mode de fonctionnement se différencient soit par l'envergure du catalogue proposé, soit par des options. Ainsi, MusicMe (www.musicme.com) offre à ses membres l'écoute de titres, derniers tubes compris, et permet également de télécharger chansons ou albums, mais contre un abonnement (à partir de 9,90 € par mois)... Sur Grooveshark (<http://listen.grooveshark.com>), on peut ajouter ses chansons favorites en

les transférant depuis son ordinateur pour en faire profiter les autres visiteurs du site. Mais impossible de télécharger les morceaux : seule l'écoute en direct est autorisée.

D'autres sites vont plus loin. Au lieu de diffuser uniquement la musique que vous avez décidé d'entendre, ils suggèrent des titres susceptibles de vous plaire. Par exemple, sur Last.fm (www.last.fm) choisissez une chanson et une liste de morceaux de même inspiration vous sera proposée.

Enfin, les radios du Web restent un excellent moyen de s'accompagner de musique et de découvrir de nouveaux artistes. Et ce gratuitement. Il vous suffit de vous connecter sur la station de votre choix et de l'écouter. Pour repérer les meilleures, interrogez un moteur de recherche spécialisé comme Comfm (www.comfm.com/radio/recherche-avancee.php), Radiopaq (www.radiopaq.com) ou RadioBeta (www.radiobeta.com).

Alimenter gratuitement son baladeur MP3

Certains sites proposent des morceaux à télécharger gratuitement. Par exemple, We7.com, qui s'appuie sur un modèle économique de plus en plus répandu : téléchargez les chansons gratuitement et légalement, mais pour les écouter il faut accepter l'écoute de publicités... D'autres sites permettent de télécharger les chansons et les albums d'artistes ayant choisi de distribuer gratuitement leurs créations. Précurseur en la matière, Jamendo (www.jamendo.com) voit son audience se développer de la même manière exponentielle que le nombre d'œuvres qui y sont disponibles. Artistes peu ou pas connus pour la plupart, mais qui méritent qu'on s'intéresse à leurs créations. Les morceaux couvrent un large spectre de la musique moderne, qu'il s'agisse de chanson française, de rock, de musique électronique ou de jazz. Même principe pour airtist.com qui, en plus de vendre des albums, offre à ses membres des titres d'artistes français et internationaux (Pink Floyd, Julien Clerc, Francis Cabrel, etc.).

Enfin, en parcourant les sites officiels de certains artistes ou de grandes maisons de disques, il n'est pas rare de trouver des titres à télécharger gratuitement. Manu Chao, Bob Dylan, Marianne Faithfull et autres ont contribué à répandre ce phénomène.

Télévision personnalisée sur le Web















Hormis les incontournables du domaine comme [YouTube](http://YouTube.com), wat.tv et [Dailymotion](http://Dailymotion.com), une quantité de sites proposent des vidéos originales, parfois même en haute définition. Un bon point de départ : le portail delavideo.com qui recense les sites vidéo par genre.

Tous les fournisseurs d'accès à Internet diffusent sur le Web une ou plusieurs chaînes TV de leur bouquet (chaînes hertziennes et TNT, le plus souvent), visibles à partir d'un simple navigateur Web. Mais leur accès est réservé aux abonnés de l'opérateur, contrairement aux contenus proposés par tv-du-monde.com qui diffuse plusieurs chaînes généralistes françaises et étrangères sur un navigateur Web, ou par Zattoo (zattoo.com/fr/index), qui s'appuie sur un logiciel spécifique.

Les séances de rattrapage se multiplient sur Internet via les sites des chaînes de télévision. Sur m6replay.fr, arte.fr, francetvod.fr, videos.tf1.fr, etc., on peut visionner une émission, un film ou l'épisode d'une série dont on a raté la diffusion. Une partie de ces contenus est proposée gratuitement, imposant toutefois une ou plusieurs coupures publicitaires.

Plus original, il existe des chaînes d'information alternative comme LaTeleLibre.fr (<http://latelelibre.fr>), des émissions décalées comme la websérie «La Cuisine de Nicolas» (www.lacuisinedenicolas.fr) et des programmes interactifs comme «Décide toi, Clément !» (www.decidetoiclement.com), où le vote des internautes détermine la fin d'un épisode.

On trouve enfin toutes sortes de films à visionner ou à télécharger gratuitement. Des plates-formes comme 6néma (www.6nema.com), Moviz (www.moviz.com) ou WebCine (www.webcine.org) proposent des courts-métrages. D'autres diffusent des films créés sur téléphone mobile : Mobile Film Festival (<http://fr.mobilefilmfestival.com>) et Festival Pocket Film (www.festivalpocketfilms.fr).

Imprimer 	Partager 					
Envoyer 	S'abonner 					

LE FIGARO · fr